

**Attribution de subventions relatives
à la politique muséographique**

Rapport n° CP/2012/572

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation 6 dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Conservation des musées du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012 avec le SYCOPARC, le Département participe de manière globalisée au financement de la Conservation des musées et des sites patrimoniaux. Durant cette période, dans la perspective de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de la redéfinition de la politique muséale du Conseil Général, le SYCOPARC et le Département ont convenu de travailler ensemble à la réalisation d'un bilan détaillé de la Conservation des musées, qui a été remis en mai 2011 aux partenaires du SYCOPARC. Le SYCOPARC, en collaboration étroite avec ses partenaires financiers, proposera, à l'automne 2012, un scénario d'évolution de la Conservation des musées lors d'un comité de pilotage. La participation du Département au programme d'actions 2012 est ciblée sur 4 actions prioritairement :

- *la mutualisation de l'inventaire et du récolement des collections des musées de Pfaffenhoffen et de Bouxwiller*: budget estimé à 40 000 € (affectation de la participation du Département : 16 000 €).
Cette action répond aux priorités du Département, le projet de rénovation du musée de Bouxwiller étant inscrit « projet d'excellence » au contrat de territoire du Pays de Hanau 2008-2013 et les travaux ayant débuté en septembre 2011.
- *l'animation et l'ingénierie technique du service des publics*, avec comme priorités du poste durant l'année : poursuite de la stratégie de diversification des publics (publics en situation de handicap et en parcours d'insertion, relancer le public de proximité), actions sur l'accueil de ces publics spécifiques (ateliers et visites spécifiques dans quelques musées, formation, conception d'outils d'aide à la visite) : budget estimé à 49 800 € (affectation de la participation du Département : 16 000 €).
Cette action répond aux priorités du Département en raison de la compétence sociale du Département et de son attention aux actions menées en faveur des publics prioritaires (publics en situation de handicap, publics exclus).
- *des actions spécifiques menées sur les sites* : rénovation et réalisation de nouveaux équipements (musée de Bouxwiller en Pays de Hanau, musée Westercamp à Wissembourg, musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union), amélioration des conditions de conservation préventive et de réserves des collections (musée de Bouxwiller en Pays de Hanau, musée Westercamp à Wissembourg, musée du Fer à Reichshoffen), animations et expositions temporaires (musée de l'imagerie populaire à Pfaffenhoffen, musée Westercamp à Wissembourg).
Cette dernière action relève du budget de fonctionnement propre de la Conservation relatif aux postes des 3 attachées de conservation et aux frais généraux : budget estimé à 192 100 € (affectation de la participation du Département : 48 000 €).

Elles ont été estimées répondre aux priorités du Département, du fait de la présence de deux projets inscrits aux contrats de territoire du CG67 (projets de rénovation du musée du Pays de Hanau et du musée Westercamp), et de la valorisation de collections de certains musées du réseau.

Le montant total des « affectations » de l'aide du Département s'élève ainsi à 80 000 €, comme prévu dans la convention d'objectifs 2010-2012.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 21 mai dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2. Centre d'Interprétation du Patrimoine – château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème « patrimoine et création artistique ». À travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique. Un fil directeur unique n'émergeant pas à ce jour, le projet de développement du site se déclinera selon trois grands axes (architecture, grès et théâtre), qui feront l'objet d'expérimentations pendant 3 ans.

En 2011, le château de Lichtenberg a accueilli 21.743 visiteurs et spectateurs (contre 19 890 en 2010) dont 2.158 enfants (contre 1809 en 2010).

En 2012, la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre propose une programmation culturelle autour de la thématique de l'architecture militaire :

- deux expositions temporaires (« 2000 ans de fortifications en Alsace », et « Vauban, les grands sites ») ;
- des ateliers (maquette, jeu de stratégie), des visites et une conférence;
- deux représentations du spectacle "Le stoïque soldat de plomb" de la compagnie des Bestioles de Metz, adaptation du conte d'Andersen;
- des balades nocturnes contées « Mémoires de soldat », création originale de Christine Fischbach et Jean-Pierre Albrecht;
- un week-end photo « Grand angle sur les Vosges du Nord » pour favoriser l'appropriation du patrimoine du territoire par la population locale.

Par ailleurs, suite à un appel à projets, la compagnie de conteurs-marionnettistes *Rebonds d'histoires* est accueillie en résidence au château et sur le territoire du Pays de la Petite Pierre pendant un an, et proposera des rendez-vous de contes, marionnettes, musique sous des formes de création, diffusion, et d'animation. Différents lieux et publics du territoire seront concernés par ce projet culturel (maison de retraite, collège, médiathèque, Maison des rochers à Graufthal, café, halte-garderie, soirées à domicile chez les particuliers).

Pour permettre au théâtre amateur de trouver un lieu d'expression, le château de Lichtenberg accueillera la compagnie de l'*Ilôt du moulin* de Saverne et l'association du Théâtre de Lichtenberg. Le château accueillera également deux événements dans le cadre de la programmation du *Festival des paysages* de la Grange aux Paysages à Lorentzen et de l'exposition temporaire estivale du musée Lalique.

Enfin, 4 nouvelles visites insolites verront le jour dans 4 communes du Pays de La Petite Pierre au courant de l'été 2012, permettant aux habitants et aux touristes de découvrir le patrimoine rural et l'histoire propre de chaque village de manière originale.

La communauté de communes du Pays de La Petite Pierre envisage également l'acquisition de chaises pliantes, utiles lors de l'organisation de spectacles et de représentations en extérieur au château.

Le budget de l'ensemble de cette programmation s'élèvera à 69 546 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 30 773 €, représentant 50% des dépenses éligibles :

- 29 873 € au titre des dépenses de fonctionnement ;
- 900 € au titre des dépenses d'investissement.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 21 mai dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

3. Musée historique de Haguenau

Depuis 1994, le musée historique de Haguenau propose un cycle d'expositions temporaires sur la peinture régionale de la première moitié du XX^e siècle.

L'exposition proposée du 30 juin au 14 octobre 2012 est consacrée au peintre Simon Lévy (1886-1973), originaire de Strasbourg et fondateur, avec une dizaine d'autres artistes alsaciens, du Groupe de Mai.

L'exposition sera associée à des visites guidées, des conférences et des ateliers. La fréquentation prévisionnelle est estimée à 2 000 visiteurs.

Le budget de l'exposition a été estimé à 33 670 €, pour lequel la commune participe à hauteur de 25 270 €.

Le Département pourrait allouer une subvention de 4 000 € au titre de la participation aux actions culturelles et patrimoniales.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 18 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

4. Convention cadre 2012-2014 entre la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg et le Département

Depuis dix ans, le Département soutient la politique d'acquisition de documents de la BNU de Strasbourg, alors que la délibération du 3 juin 1991 sur la politique muséale excluait en principe toute aide à l'acquisition et à la restauration de collections.

Une convention cadre entre le Département et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS) constituerait une réelle opportunité de clarifier les modalités de soutien de la collectivité à cette institution. En effet, le Département subventionne régulièrement la BNUS, sans véritable contrepartie en termes de communication et d'affichage, de sorte que l'aide départementale accordée est peu visible ; en outre, le partage des rôles avec les Archives départementales est parfois flou, la BNUS ayant parfois acheté, dans le passé, des documents d'archives privées.

L'aide apportée depuis dix ans à la BNUS répond aux priorités du Département. Son intervention en matière d'acquisition et d'action culturelle est essentiellement motivée par la volonté de favoriser l'appropriation par les Alsaciens de leur patrimoine. En outre, la BNUS, qui rassemble un public large (16 500 inscrits), permet de rendre le patrimoine qu'elle conserve facilement accessible et proche de la population.

La signature de cette convention permettrait de :

- sécuriser juridiquement l'attribution des subventions apportées à l'enrichissement des collections, actuellement en contradiction avec les termes de la délibération de 1991 ;
- d'accorder une subvention moyennant le respect de certains critères ;
- de conditionner le versement d'une subvention à certaines contreparties, notamment en termes de communication (mention de l'aide départementale, politique systématique de numérisation, affichage sur le site Internet du Département ou des Archives départementales d'une partie du document). Mais aussi, en cas de soutien à des actions culturelles, d'une diffusion reposant sur la vie associative (réseau de la BDBR par exemple) ;
- limiter la participation du Département, qui passerait d'environ 38 000 € à 25 000 € maximum par an.

Cette convention cadre a été approuvée par le conseil d'administration de la BNUS le 11 avril dernier.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 18 juin dernier, émis un avis favorable à cette convention cadre.

5. Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg – acquisition d'ouvrages anciens

Dans le cadre de la convention cadre 2012-2014 entre le Département et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, la participation financière du Département aux projets culturels de la BNUS a été clarifiée en fonction des priorités départementales, et valorisée. Le montant de la subvention pour l'acquisition d'alsatiques et de documents anciens a été fixé à 15 000 € maximum par an.

Les critères pour le soutien du Département ont été définis comme suit :

- l'ouvrage envisagé présente un caractère emblématique pour l'Alsace ;
- il semble plus pertinent de conserver l'ouvrage en Alsace qu'ailleurs en France ;
- la demande de subvention est effectuée en amont de l'achat.

La BNUS a sollicité le Département pour l'acquisition de quatre livres rares, imprimés et publiés à Strasbourg à la fin du XV^e siècle, à la mi-XVI^e siècle et enfin au début du XVII^e siècle. Ils ne figurent dans aucune collection publique alsacienne, et s'insèrent dans la politique d'enrichissement du patrimoine documentaire alsacien des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

La BNUS pense enchérir à concurrence totale de 11 800 €. Le Département pourrait allouer une subvention de 5 900 €, représentant 50% de la dépense.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 18 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

6. Refuge fortifié de Dossenheim-sur-Zinsel

À l'endroit où les historiens localisèrent longtemps le château de Warthenberg, se dressent les vestiges d'un refuge fortifié du Moyen-Âge, englobant l'église et son cimetière. Il constitue l'unique vestige de cette époque connu à ce jour, en Alsace et en France, témoin d'événements tragiques allant des guerres féodales à la Guerre de Trente Ans. Il en subsiste un épais mur d'enceinte en moellons de grès, daté de la fin du XIII^e siècle, auquel s'adossent de petites maisons encore habitées.

L'une des maisons du site, édifiée au XVIII^e siècle, a été aménagée, et est visitable depuis 1981. Lors de sa rénovation intérieure, la charpente et la toiture n'ont été ni modifiées, ni rénovées. Dès 2008, des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau du grenier.

L'installation électrique n'est pas aux normes et les pièces ne sont pas chauffées. L'état actuel du bâtiment ne permettait plus une ouverture au public.

Après avis de l'architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, la commune de Dossenheim-sur-Zinsel, propriétaire du bâtiment, a hiérarchisé les travaux d'urgence, et a entamé une réflexion pour un projet global culturel et architectural de développement du site, en lien avec la Conservation des musées du Parc, dont elle fait partie.

Ces travaux (couverture, zinguerie, électricité, menuiserie) vont permettre d'assurer un état structurel stable et d'éviter les dégradations liées à l'humidité. Ils ont été estimés à 22 439,69 € HT.

Ce projet n'est pas inscrit au contrat de territoire du Pays de Hanau 2008-2013, mais sera étudié au titre des Projets d'Intérêt Local.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 3 juin 1991 pour la création, la rénovation et l'extension des musées locaux.

Le Département pourrait allouer à la Ville de Dossenheim-sur-Zinsel une subvention de 2 243,97 € représentant 10% de la dépense subventionnable HT.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 18 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14925	65-65737-3120	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
22669	65-65734-314	95 000,00 €	82 486,04 €	29 873,00 €
35466	204-204142-314	32 000,80 €	17 695,01 €	900,00 €
34211	65-65738-3120	5 900,00 €	5 900,00 €	5 900,00 €
34163	65-65734-3120	15 000,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €
35458	204-204142-314	69 423,45 €	41 904,41 €	2 243,97 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- au SYCOPARC, une subvention maximum de 80 000 € selon les modalités de versement de la convention d'objectifs 2010-2012 adoptée en Commission Permanente du 26 octobre 2009 ;

- à la communauté de communes du Pays de la Petite Pierre, une subvention de 30 773 € au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, dont 29 873 € au titre des dépenses de fonctionnement et 900 € au titre des dépenses d'investissement ; le versement de ces subventions interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant des opérations, du bilan financier et d'un rapport d'activité ;

- à la commune de Haguenau, une subvention de 4 000 € au titre de la participation aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de l'opération, du bilan financier et d'un rapport d'activité ;


- à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, une subvention de 5 900 €. Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités de versement définies dans la convention cadre 2012-2014 entre le Département et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg ;

- à la commune de Dossenheim-sur-Zinsel, une subvention de 2 243.97 € au titre du soutien aux musées locaux ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation et au prorata des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de l'opération, et du bilan financier.

Autorise son Président à signer la convention cadre 2012-2014 entre la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg et le Département.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL